



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis n° 80

Collaborations des Fonds sectoriels et secteurs avec les  
opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles

Adopté le 18 décembre 2008

## Collaborations des Fonds sectoriels et secteurs avec les opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles

### « Avis »

#### **1. Introduction**

À la demande de la Ministre Françoise Dupuis, en charge de la formation professionnelle à Bruxelles, la CCFEE s'est vue confier un travail de recherche destiné, d'une part, à faire le point quant aux collaborations effectives entre les Fonds sectoriels et les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle en RBC et, d'autre part, à identifier des pistes d'actions pour mobiliser davantage la contribution des Fonds et des secteurs à l'offre de formation pour les élèves et les demandeurs d'emploi.

Les travaux se sont déroulés en trois étapes avec, pour commencer, la collecte des collaborations effectives auprès des opérateurs<sup>1</sup>, ensuite, l'organisation d'entretiens systématiques avec les principaux Fonds sectoriels<sup>2</sup> cités par les opérateurs et enfin, la réalisation d'une synthèse issue du croisement de l'ensemble des informations récoltées, laquelle figure en annexe de cette note et donne lieu à l'avis qui suit.

#### **2. Considérations générales et spécifiques**

De nombreux éléments identifiés dans les travaux mettent à l'avant plan la question des partenariats et des relais opérationnels à travers une série de dimensions qui intéressent tant les secteurs que les opérateurs, au plan régional. Néanmoins, il apparaît clairement que la diversité des situations sectorielles, des opérateurs et de leurs publics, appelle des stratégies et des approches différenciées

Les secteurs / entreprises et les opérateurs doivent faire face à Bruxelles à la grande faiblesse des niveaux de formation initiale d'une partie importante de la population. Ils partagent des difficultés de recrutement et de stabilisation dans la formation et l'emploi, alors que la question

<sup>1</sup> Bruxelles Formation, les OISP, les missions locales, l'EFPM, les 5 CEFA bruxellois, l'Enseignement de Promotion sociale et l'Enseignement qualifiant.

<sup>2</sup> Apef-FeBi (Fds sociaux du non-marchand ; Fonds de la Construction ; Cefora ; Horta; Educam ; Formelec ; IFP(Agro-alimentaire) ; FFI (Intérim) ; IFPM (Fabrications métalliques ; FEMB (Fabrications métalliques employés du Brabant) ; Iristech+ ; Fopas (Assurances) ; Fedis (grande distribution) ; FSTL (Fds Social du Transport et de la Logistique) ; Fds des Taxis

de l'insertion est une priorité absolue à Bruxelles. Soulignons qu'il s'agit aussi de répondre aux objectifs, que visent Lisbonne et les Gouvernements, d'améliorer qualitativement et quantitativement les systèmes d'éducation et de formation continue.

La complexité institutionnelle de notre région rend extrêmement difficile la circulation de l'information, l'articulation et les synergies avec le monde de l'emploi ainsi que la participation et /ou l'accès de certains acteurs aux différents dispositifs régionaux ou communautaires existants. Il découle de cette situation des attentes et des besoins non rencontrés, tant au niveau des différents opérateurs qu'au niveau des secteurs ou des entreprises. Des relais au départ du terrain s'avèrèrent nécessaires pour faire remonter les informations, notamment en terme de besoins de formations ou d'adaptation de celles-ci.

Qu'il s'agisse de structures, de protocoles d'accords et de plate-formes partenariales, de lieux de consultation et de concertation, les outils ne manquent pas dans le champ emploi – formation-enseignement à Bruxelles.

Les relations et partenariats avec les secteurs professionnels interviennent à trois niveaux distincts en RBC, sans pour autant impliquer les mêmes acteurs ou traiter des mêmes enjeux. En particulier, si on considère le champ emploi – formation, ces trois niveaux sont :

- 1) **Le dialogue économique et social entre les interlocuteurs sociaux interprofessionnels et les pouvoirs publics bruxellois** via le Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) et le Conseil Économique et Social de la Région (CESRBC) ;
- 2) **La régulation des champs de l'emploi, de la formation et d'enseignement** assurée par Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB avec leurs outils propres ou communs, mais également par les communautés via les accords-cadres conclus avec les secteurs professionnels en matière d'enseignement ;
- 3) **Les partenariats opérationnels** développés par les opérateurs et les Fonds sectoriels.

Il n'est donc nullement nécessaire de créer de nouvelles structures mais de voir comment les différents niveaux d'intervention sont investis, quelles sont leurs ressources et comment ils s'articulent les uns aux autres. À cet égard, il y a lieu d'insister, une fois de plus, sur le manque criant de moyens pour soutenir et développer la formation continue dans son ensemble et au bénéfice de tous les Bruxellois.

La question de la contribution des Fonds sectoriels et des secteurs à la formation en RBC est une matière qui relève de la responsabilité des partenaires sociaux réunis au sein du CESRBC. Il revient, dès lors, à ce dernier d'exercer une veille générale et récurrente sur les activités de formation<sup>3</sup>, de rendre visible les moyens mis en œuvre, d'encourager le développement de relations structurelles avec les secteurs absents ainsi que de négocier, branche par branche, les orientations à prendre. En outre, au vu du contexte social bruxellois, une attention particulière doit être portée à l'évolution de la notion de « groupes à risques » et à l'accès à la formation continue des travailleurs les plus précaires.

De manière plus générale, tenant compte de l'évolution institutionnelle qui tend vers une plus forte régionalisation des matières « emploi – formation », mais aussi de l'ensemble des constats qui précèdent, il devient absolument nécessaire que la Région bruxelloise - à l'instar des deux autres régions – renforce le dialogue économique et social en vue d'établir les articulations nécessaires entre les matières d'emploi, de formation et d'enseignement. Cette perspective permettrait au Gouvernement régional, aux patrons et aux syndicats

---

<sup>3</sup> Voir l'avis n°42 publié par la CCFEE en mars 2003 et les recommandations adressées aux interlocuteurs sociaux et aux autorités publiques bruxelloises.

d'avoir une vue d'ensemble sur l'articulation à Bruxelles des trois champs. (Les indicateurs, les métiers prioritaires, les outils et les équipements déployés, etc.)

De manière plus spécifique et sur un plan plus opérationnel, on retiendra qu'il est plus que nécessaire d'activer, d'améliorer - voire de soutenir volontairement - une série d'outils existants. En l'occurrence il s'agit particulièrement des CDR, des CTA, des CAI et de la FPI.

Par ailleurs, les attentes mutuelles d'amélioration de la qualité des partenariats et de développement ou de soutien aux nouveaux projets rendent nécessaire la réalisation d'outils de communication qui favoriseraient une meilleure lisibilité des environnements sectoriels, d'une part et du champ régional éducation – formation, d'autre part.

### **3. Recommandations**

#### 3.1. Préambule

Les moyens dont dispose aujourd'hui la formation professionnelle en Région de Bruxelles Capitale s'avèrent très insuffisants au regard des nombreux défis à relever en termes de formation initiale et de formation qualifiante pour un public toujours plus nombreux.

Plus que partout ailleurs, la formation professionnelle doit prendre en compte une large diversité de publics et de situations qui nécessitent des actions spécifiques, tout en s'adaptant aux exigences d'un monde de l'emploi en constante évolution qui, à Bruxelles en particulier, se concentre de plus en plus dans les activités de service dont une part importante requière des qualifications élevées.

Sans moyens additionnels dédiés à la formation professionnelle il apparaît extrêmement difficile de pouvoir mettre en œuvre tout programme de développement.

#### 3.2. Recommandations

Considérant que la relation avec les secteurs et Fonds sectoriels intéresse l'ensemble du champ « enseignement – formation – emploi » et que les dispositifs et pratiques existantes mettent en évidence l'absence de vision globale de ce champ au plan régional ainsi que le manque d'articulation et de relais directs au plus proche du terrain.

##### **Au niveau global :**

La CCFEE recommande de prendre appui sur le nouvel accord-cadre<sup>4</sup>, signé le 14 octobre 2008, entre le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les Interlocuteurs sociaux - au sujet de la 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle rémunérée – lequel entend mobiliser les CDR et les secteurs et institue un Comité de Pilotage au sein du CBCES.

Elle invite les Autorités à saisir cette opportunité pour mettre à l'agenda de la future conférence interministérielle sur les synergies « emploi – formation – enseignement », l'élargissement de ce comité aux enjeux liés à la contribution des Fonds et des secteurs à la formation et à l'insertion à Bruxelles.

La CCFEE invite également ce Comité de Pilotage à relayer auprès de chaque secteur via les partenaires sociaux la question de la visibilité des actions menées à Bruxelles, tout particulièrement au travers des rapports d'activité produits par les différents Fonds.

---

<sup>4</sup> Le Plan d'action pour les Jeunes prévoit cet accord en sa proposition 4.1.2.

Sur cette base, la CCFEE recommande de réunir au CESRBC l'ensemble des informations et analyses relatives aux activités partenariales des Fonds et des opérateurs de formation, produites par les secteurs eux-mêmes, mais également par les acteurs en charge de la régulation des champs de la formation et de l'enseignement : Bruxelles Formation, le VDAB et les Communautés ainsi que les données relatives aux activités de formation des Classes moyennes

Sur ce plan, il est proposé que l'ensemble de ces données soient communiquées annuellement au CES afin qu'il puisse jouer son rôle de veille et de développement des actions des Fonds sur Bruxelles, à charge pour le CES de solliciter les avis de la CCFEE et du BNCTO pour contribuer à mettre ces données en perspective et émettre des propositions visant l'amélioration des collaborations.

### **Au niveau intermédiaire :**

La CCFEE recommande que des missions de prospection dans les secteurs et sous-secteurs non conventionnés soient confiées à Bruxelles Formation, afin d'identifier les opportunités de développement au bénéfice de tous les opérateurs.

Elle invite également les deux Communautés à veiller à la qualité de l'information et à la mise en œuvre effective des accords-cadres négociés avec les Fonds sectoriels au bénéfice des établissements scolaires bruxellois et des CTA. Le Comité de suivi de la Coupole de l'Enseignement de Promotion Sociale constitue notamment à cet égard un instrument à mobiliser.

### **Au niveau opérationnel**

Pour renforcer les partenariats, assurer une meilleure circulation de l'information et faire remonter les besoins en formation, la CCFEE recommande :

- D'activer et/ou de mandater au niveau des plates-formes partenariales et des CDR / CTA la mission de « relais » et, en l'absence de CDR, de négocier au plan régional avec les secteurs clés un poste « d'agent - relais » qui fasse l'interface avec les opérateurs.
- Et pour rendre davantage lisible l'univers des différents acteurs, de développer deux outils spécifiques, dont elle propose d'assurer la coordination et la distribution:
  - 1°) l'adaptation pertinente et la mise à jour de « Bruxelles Sous la Loupe<sup>5</sup> »
  - 2°) la collecte des informations sectorielles utiles pour compléter le travail déjà entamé sur les fiches techniques<sup>6</sup>.

-----

### Annexe : Synthèse des travaux

---

<sup>5</sup> Brochure sur l'emploi et la formation à Bruxelles, éditée conjointement par le CDCS, le BNCTO et la CCFEE, en Novembre 2005

<sup>6</sup> À l'occasion de son rapport sur les collaborations avec les Fonds sectoriels, la CCFEE a entamé un travail d'actualisation des fiches sectorielles avec les 15 Fonds contactés.



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

**Collaborations des Fonds sectoriels et secteurs avec les  
opérateurs d'enseignement et de formation à Bruxelles**

# « Synthèse des travaux et points d'attention »

## I. Introduction

Pour rappel, le travail d'étude mené par la CCFEE consistait, d'une part, à faire le point quant aux collaborations effectives entre les fonds sectoriels / secteurs et les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle en RBC et, d'autre part, à identifier des pistes de développement et d'action pour mobiliser davantage la contribution des Fonds et des secteurs dans l'offre de formation pour les élèves et les demandeurs d'emploi.

La première étape avait pour but d'identifier auprès d'un maximum d'opérateurs bruxellois d'enseignement et de formation leur(s) collaboration(s) avec un ou plusieurs Fonds sectoriel(s). L'inventaire réalisé portait sur les collaborations existantes avec les Fonds, leurs modalités, les contraintes et les avantages de ce type de collaboration.

Les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle suivants ont été approchés<sup>7</sup>:

- |  |   |
|--|---|
| - Bruxelles Formation                          | Division Production   |
| - OISP   | CAF, Coften, Interface 3 et Cobeff + CF 2000 et Proforal ;                        |
| - Missions locales                             | Anderlecht, Saint-Gilles, Forest, Schaerbeek, Molenbeek ; Etterbeek ; Saint-Josse |
| - Enseignement Qualifiant                      | 46 Établissements sur un total de 107 à Bruxelles.<br>Les 5 CEFA bruxellois + Fac |
| - Enseignement de Promotion Sociale            | 36 établissements sur un total de 48 à Bruxelles                                  |
| - La Formation permanente des classes Moyennes | Le Centre de Formation (EFPME) et le SFPME  |

Sur base des informations recueillies auprès des opérateurs, la 2<sup>ème</sup> phase visait la rencontre avec une majorité des Fonds sectoriels / secteurs cités par les opérateurs. Il s'agissait d'apporter un éclairage aux différentes questions posées par les opérateurs mais aussi de dégager les points de vue des Fonds, les difficultés rencontrées et les conditions de collaboration souhaitées en vue de nouveaux développements.

---

<sup>7</sup> D'un point de vue méthodologique, compte tenu des ressources disponibles, nous avons procédé de 3 manières différentes : entretien en direct de +/- 2 heures (Bruxelles Formation, EFPME, OISP et Missions locales ; avec le soutien du CZA qui récolta les informations pour les 5 Cefa et par entretien téléphonique pour ce qui concerne les établissements scolaires qualifiants et la Promotion Sociale

Les Fonds sectoriels et secteurs approchés dans le cadre de ce travail<sup>8</sup>:

<b>FFC</b> : Fonds de formation de la Construction	<b>FSTL</b> : Fonds Social Transport et Logistique
<b>HORECA</b> : Féd. Hotels, Resto, Café	<b>FORMELEC</b> : Fondation pour l'éducation et la formation professionnelle des ouvriers du secteur des électriciens
<b>CEFORA</b> : Fonds de formation ce la CP 218	<b>FEDIS</b> : Fédér. Des entreprises de distribution
<b>EDUCAM</b> : Centre de formation créé par et pour le secteur automobile et les secteurs connexes..	<b>IFP</b> : Initiatives professionnelles du secteur de l'agro-alimentaire
<b>IFPM</b> : Industrie technologique et des fabrications métalliques	<b>APEF</b> : (MAE, ESS, ) Association Paritaire pour l' Emploi et la Formation du secteur non marchand :accueil enfance et Éts soins de santé
<b>IRISTECH+</b> : Centre de référence du secteur des fabrications métalliques et de l'industrie technologique	<b>FE-BI</b> : FSHP, MR ; MRS: fds des hopitaux privés, des maisons de repos
<b>FEMB</b> : Fds pour l'emploi et la formation des employés des fabrications métalliques du Brabant	<b>Fonds Social des Taxis</b>
	<b>FFI</b> : Fonds de formation des intérimaires

La confrontation des informations recueillies au cours de ces deux étapes de recherche permet d'éclairer une série de questions soulevées par les uns et les autres et d'en tirer quelques grandes tendances à un niveau général.

Toutefois, les conclusions des deux rapports intermédiaires mettent bien en évidence une large diversité de situations, selon les opérateurs et les publics, mais aussi selon les Fonds ou secteurs.

En terme de pistes d'actions proprement dites, il sera donc nécessaire d'adopter des traitements différenciés, selon les Fonds mais aussi et surtout en fonction des groupes cibles et des besoins.

Sans revenir sur les conclusions qui clôturaient chacune des étapes préalables, nous avons donc dégagé ici des axes clés comme matériaux de réflexion et de discussion ainsi que des pistes de recommandation pour des actions concrètes, qui pourraient faire l'objet de développements ultérieurs par les différents opérateurs concernés.

Par ailleurs, trois études intéressantes peuvent, complémentairement nourrir nos réflexions. Il s'agit :

- 1) de l'enquête CVTS<sup>9</sup> sur les efforts des entreprises belges en matière de formation, menée en 2005 et publiée en septembre 2007 ;
- 2) des travaux de Marie Montville sur la Formation professionnelle en Belgique « *Avantages, organisation et enjeux* », et « *Évaluation des efforts de formation professionnelle continue en faveur des groupes à risque* » publiés par le Conseil Central de l'Économie en Août 2007 ;
- 3) de l'étude du CEDEFOP sur les Fonds sectoriels en Europe qui sera publiée en septembre 2008

<sup>8</sup> L'ensemble des Fonds sectoriels et secteurs repris ci-dessus ont fait l'objet d'un entretien en direct

<sup>9</sup> Continuous Vocational Training Survey



## Synthèse des éléments clés

1. Grande faiblesse des partenariats entre opérateurs et Fonds à Bruxelles, institutionnalisation croissante des collaborations :
  - Bruxelles Formation → Partenaire privilégié des Fonds sectoriels
  - Communauté française RW, VG: plusieurs accords-cadres négociés avec les Fonds au plan régional et communautaire sont insuffisamment connus et activés en RBC, sauf dans l'Enseignement de Promotion Sociale<sup>10</sup>.

L'entreprise se présente comme le partenaire privilégié des OISP bruxelloises, de l'enseignement Technique et professionnel, des CEFA et de l'EFPME
2. Faible diversité des partenariats Fonds /secteurs / opérateurs
  - Concentration de l'offre de formation sur certains secteurs / métiers
  - Pas ou peu de pro-activité de la part des Fonds
  - Conditions de partenariat difficiles, floues et variées
  - Absence de certains secteurs
  - Déficit d'offre de formations et d'innovation, difficulté à structurer / pérenniser les formations « innovantes » ; méconnaissance des CDR
  - Méconnaissance des environnements réciproques
3. Conception et qualité du partenariat entre le monde économique et le monde de l'éducation et de la formation à repenser :
  - Prendre en compte tous les publics : élèves, DE et travailleurs
  - Clarifier les attentes et les besoins – définir des stratégies propres
  - Partage des compétences et des responsabilités, qualité et suivi des relations
  - Culture de l'échange d'information et de l'évaluation à développer
4. Positionnement sectoriel renforcé chez tous les Fonds : l'entreprise et les travailleurs du secteur sont les cibles prioritaires
  - Recherche de valeur ajoutée pour le secteur et le développement des entreprises
  - Évolution de la notion de groupes à risques : priorité sur le travailleur
  - Soutien aux opérateurs si association avec entreprises et insertion dans le secteur
  - Recherche de partenariats pour les contacts avec les TPE pour la formation continue
5. Niveaux de qualification attendus, employabilité, compétences générales et sociales, compétences transversales,...
  - Des concepts à clarifier
  - Des attentes / besoins intersectoriels
6. Difficulté de recrutement et de stabilisation dans la formation et l'emploi :

Des enjeux communs :

  - Les niveaux de formation initiale
  - Méconnaissance des métiers / secteurs
  - Information, orientation, et intérêt des élèves / stagiaires,
  - Absentéisme, abandon
7. Des bonnes pratiques et des outils à promouvoir
  - Voir le relevé en annexe sur les opportunités
  - Les projets menés par l'IFAPME et l'EFPME avec EDUCAM et les centres de compétences
  - Le CAI pour les jeunes et la FPI restent les deux outils le plus souvent mentionnés

---

<sup>10</sup> Associé depuis 2005 à la signature d'une série de conventions-cadre « secteurs / CF/ RW : Cefora, Construction, Agro-alimentaire, Technios, Educam, Coiffure/Soins de beauté, électricité, Bois, secteur vert

## II. Identification des grandes tendances et enseignements clés

### 1. Peu de partenariats structurels, soutien conditionné, secteurs absents...,

En dehors de Bruxelles Formation qui rassemble un éventail assez large de collaborations diverses et régulières Fonds et de l'Enseignement de Promotion Sociale qui a établi des conventions avec plusieurs Fonds, les autres opérateurs mènent des collaborations à la marge ou concentrées sur très peu de Fonds : CEFORA, FFC, AGORIA /IRISTECH et le secteur du non-marchand (FSHP, surtout). Les collaborations sont rarement structurelles. Elles s'opèrent généralement sur le mode ponctuel, annuel (convention) ou d'appel à projet. D'aucun regrette, du côté des opérateurs, la difficulté d'entrer en contact avec les Fonds, de mettre sur pied des projets, de stabiliser les relations...

De nombreux secteurs sont cités par les opérateurs, sans qu'il y ait de réelles collaborations. Le secteur de la distribution (vente) est totalement absent<sup>11</sup> ; le secteur de la coiffure, représenté par l'UCB, est cité par divers opérateurs, sans qu'il ne s'agisse réellement de collaborations structurelles.

Le secteur de l'Interim est également très peu présent et n'a quasiment pas de collaboration avec l'OIP bruxellois de la formation, contrairement aux deux autres régions.

Le secteur de l'agro-alimentaire et celui de l'Horeca mènent des collaborations à la marge. Invoquant pour l'un, le manque d'intérêt régional et, pour l'autre, la qualité des formations.

Le non-marchand, souvent évoqué par les opérateurs, n'offre en réalité pas autant d'opportunités que d'aucun autre régulièrement. Il apporte son soutien à l'une ou l'autre initiative dans le cadre d'un processus de certification mais collabore surtout avec l'Enseignement de Promotion Sociale. Les exigences en terme de qualification sont très élevées, les moyens financiers très limités et principalement orientés vers la formation continue des travailleurs. De plus, il n'y aurait pas de pénurie, contrairement aux idées reçues.

La contribution et le soutien des Fonds varient aussi fortement : subsides qui, selon les Fonds, peuvent prendre en charge de 20 à 50% des frais de formation<sup>12</sup> ; subsides résiduels, dans le cas du non-marchand avec les OISP, apports en matériel technique et didactique, formation continue des enseignants, ...

L'évolution de la notion de groupe à risques, telle que définie dans l'accord interprofessionnel et traduite dans les conventions sectorielles, ainsi que celle de la part réelle des 0,10% (0,15% ou 0,20%, selon les fonds) dédiée aux DE et aux élèves, illustrent de manière significative les orientations générales prises par les Fonds ces dernières années.

À l'exception de Bruxelles Formation, où un effort particulier est réalisé avec les Fonds sur les demandeurs d'emploi, le peu de collaborations réalisées par ailleurs semble témoigner d'un effort assez marginal quant aux autres groupes cibles : public ISP et élèves de l'enseignement qualifiant.

Le déficit important en terme de compétences générales et sociales de base, le manque de formation et/ou la qualité de celles-ci ; l'absence de motivation et de connaissances des métiers sont le plus souvent avancés par les fonds pour justifier cette situation...

<sup>11</sup> Non structuré en Fonds sectoriel puisque la FEDIS est une fédération, ce secteur est souvent cité et représente une part non négligeable de l'emploi à Bruxelles.

<sup>12</sup> CEFORA apparaissant de loin comme un des Fonds qui investit le plus sur les publics DE

Si du côté des opérateurs, les élèves et les DE, qualifiés ou non, sont une préoccupation permanente dans leurs relations aux Fonds sectoriels au titre de diverses attentes, du côté des Fonds et des secteurs, la priorité va très clairement au développement du secteur à travers la formation continue des travailleurs et la promotion de divers services aux entreprises.

Très peu proactifs vers les opérateurs, les Fonds ou secteurs restent néanmoins ouverts aux projets si ceux-ci portent sur des besoins clairement identifiés et soutenus par des entreprises et qu'ils débouchent sur la mise à l'emploi dans le secteur de personnels « qualifiés ».

Néanmoins, tant les opérateurs que les Fonds sont confrontés aux mêmes types de contraintes : niveaux de base des stagiaires, méconnaissance du monde de l'emploi et des métiers, difficulté de recrutement et de stabilisation dans la formation et l'emploi, manque de motivation, absentéisme, abandon, ...

Attirer aujourd'hui de nouvelles forces de travail vers certains secteurs et/ ou métiers constitue un enjeu majeur pour les uns et les autres

## **2. Institutionnalisation croissante des collaborations**

Les cadres conventionnels avec les Fonds sectoriels se négocient au niveau des exécutifs (Communauté Française / Région wallonne – Communauté / Région Flamande) et sont relayés par voie de conséquence aux OIP régionaux concernés.

En général, et par décision des partenaires sociaux, les Fonds collaborent principalement avec l'organisme de formation professionnelle régional. Il leur est, par ailleurs, plus aisé de ne pas être confronté à une multiplicité de demandes.

Contrairement aux deux autres régions, l'exécutif régional bruxellois apparaît comme moins présent dans les négociations avec les Fonds et les secteurs. Les récents développements au niveau des CDR n'ont pas encore eu d'effets et sont rarement évoqués par les opérateurs.

## **3. L'entreprise, partenaire incontournable des opérateurs bruxellois et priorité pour les Fonds**

Les entreprises privées et les professionnels des secteurs sont les partenaires privilégiés de l'école mais aussi des opérateurs de formation. Ils constituent le maillon fort de la relation éducation / formation avec le monde professionnel et celui de l'emploi.

Le secteur public (communes, institutions du non-marchand,...) est considéré également comme un partenaire important pour certaines écoles et OISP, qu'il s'agisse de soutien financier ou d'opportunités de stages et d'emplois.

L'entreprise, et en particulier celles de moins de 50 travailleurs, constitue un enjeu pour la plupart des Fonds car celles-ci sont sous représentées dans leurs actions. Dès lors, ils multiplient leurs activités et démarches pour mener un travail de développement sectoriel et d'implémentation d'une culture de formation continue.

Compte tenu du nombre et de la taille des entreprises à Bruxelles et de la difficulté d'entrer en contact avec chacune d'entre elles, il faut voir là un enjeu de partenariat et de développement d'outils communs, dont pourraient bénéficier tant les secteurs pour leurs travailleurs que les opérateurs pour les demandeurs d'emploi et les élèves.

#### 4. De la conception des partenariats ...

Ce point apparaît comme fondamental de part et d'autre mais laisse tout le monde déçu. Les enjeux et les attentes ne sont pas toujours partagés, voire demeurent incompris. Des clarifications s'imposent mais surtout une certaine philosophie de relation et d'action qui fait largement défaut.

Au niveau des opérateurs, il y a lieu de pointer plusieurs attentes en terme de collaboration : 1) l'information, l'orientation, le choix d'un métier; 2) l'expérience professionnelle et la confrontation avec le monde de l'emploi ; 3) l'acquisition de maîtrises techniques spécifiques ; 4) l'achèvement de la formation et l'entrée en stage; 5) la mise à l'emploi...Mais aussi des attentes en terme de soutien (matériel et financier), de formation continue des enseignants, des formateurs,.....

##### L'avis des opérateurs

Les opérateurs pointent la persistance de problèmes liés à la connaissance des publics, à la discrimination et aux nombreux a-priori à l'égard des jeunes, ...Les exigences des Fonds sont souvent dénoncées ainsi que les décisions arbitraires sur le plan pédagogique, etc.. Tous les opérateurs sont confrontés au manque de moyens. Les collaborations demeurent trop souvent précaires.

##### L'avis des fonds et secteurs

Les Fonds revendiquent leur expertise et veulent la partager. Ils relèvent les lourdeurs administratives, l'instabilité des contacts, la rigidité, le manque, de professionnalisme, de suivi et d'échange d'informations et puis, surtout, le peu de « retour » positif pour le secteur.

D'un point de vue financier, les Fonds ne veulent plus être considérés comme un « bancontact ». Les taux d'insertion après la formation sont à considérer comme des indicateurs nécessaires et une valorisation des investissements.

Les collaborations qui se sont maintenues avec certains opérateurs de l'ISP<sup>13</sup> mettent en évidence l'importance de la stabilité, de la confiance réciproque dans un savoir-faire complémentaire, sans oublier les résultats, en terme de mise à l'emploi.

Les échanges d'informations, le suivi et l'évaluation, mais aussi l'ouverture, la créativité et l'innovation apparaissent autant de facteurs à prendre mieux en compte pour fonder un vrai partenariat.

Par ailleurs, nombreux sont les Fonds qui recherchent des partenaires pour développer les contacts au niveau local et oeuvrer au développement des entreprises via la formation au bénéfice des travailleurs et le recrutement adéquat de candidats motivés<sup>14</sup>.

Les questions de partage des responsabilités et des compétences, largement évoquées du côté des Fonds et secteurs constituent également une préoccupation chez les opérateurs ; elles demeurent, somme toute, assez floue et appellent des clarifications.

Dans le même ordre d'idée, il semble également nécessaire de doter certains termes ou expressions fréquemment utilisés de définitions et contenus plus précis et mieux concertés. Ainsi en va-t-il notamment de ce qu'on entend par « compétences de base générales et sociales » mais aussi, de « compétences transversales » et de niveaux « d'employabilité » attendus pour entrer dans un secteur particulier.

---

<sup>13</sup> Interface 3, Cobeff, Coften

<sup>14</sup> Voir point 7

La collaboration intersectorielle, mise en avant par de nombreux secteurs au bénéfice des travailleurs, semble difficile à mettre en œuvre pour les DE ou les élèves, malgré les opportunités d'association au bénéfice notamment de formations transversales de base mais aussi de l'information et de la sensibilisation aux métiers.

Les exemples de collaboration entre opérateurs semblent également se jouer à la marge, en dépit des bons résultats. (FSHP / Cobeff / Promsoc; plusieurs ML avec IFP..)

Enfin, rappelons qu'à Bruxelles, compte tenu des exigences du monde du travail, tant la valorisation de l'enseignement technique et professionnel, que la coordination entre les opérateurs de formation professionnelle, avec l'Enseignement Promotion Sociale, le cas échéant, constituent des enjeux importants à la base du (re) déploiement des partenariats avec les Fonds et les entreprises.

## **5. La formation en question : qualité, adéquation, quantité, diversité et innovation**

De l'avis des Fonds, l'offre de formation demeure très concentrée et nettement insuffisante à Bruxelles, sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif : équipement, formation et mise à jour des connaissances des enseignants et des formateurs, prise en compte des évolutions dans les programmes, innovations...

Pour répondre à l'évolution des secteurs et aux enjeux socioéconomiques de la ville, l'adaptation continue de l'offre de formation, des contenus et de la qualité est nécessaire. L'anticipation des besoins en formation l'est tout autant (développements des services, développement durable, économie sociale,...)

Selon les Fonds et les secteurs, l'évolution des technologies, les nouveaux matériaux et l'accroissement des normes réglementaires requièrent de nouvelles compétences qui font de plus en plus appel à la réflexion et nécessitent de revoir les programmes de formation.

Ils rappellent que les formations initiales « métiers » sont davantage attendues pour les métiers techniques et que si les conditions de formation de base sont satisfaites, de nombreuses possibilités pourraient s'offrir aux candidats. Les Fonds peuvent amener des compétences techniques plus spécifiques pour atteindre le seuil d'employabilité.

De nombreuses formations proposées visent le non-marchand en oubliant d'une part, les niveaux de qualification attendus, dont les exigences ne cessent de croître et, d'autre part, les moyens financiers extrêmement limités dans ces secteurs.

De leur côté, les opérateurs sont nombreux à souligner la forte concurrence dans certains domaines, la très grande difficulté à offrir davantage de formations (files d'attente) et à monter de nouveaux projets.

La mise en route et la gestion des projets innovants soulèvent de nombreuses questions: conditions de développement mais aussi d'évaluation, de continuité, de financement et de relais, alors que de tels projets sont nécessaires pour la dynamique de l'emploi et qu'ils apportent une expertise utile à partager.

Enfin, de l'avis de tous, le parcours de certains dossiers s'avère trop souvent encore extrêmement long et difficile.

La qualité, l'offre de formation, l'équipement et l'image de l'enseignement technique et professionnel, constituent une préoccupation commune aux opérateurs de formation et aux secteurs.

## 6. Manque d'information - Absence de relais – Isolement des opérateurs

On ne peut que constater une assez grande méconnaissance réciproque des attentes, des besoins et des environnements professionnels propres à chacun.

Les questions liées à l'information sur les secteurs ou sur les opérateurs et à l'identification de personnes-ressources, de même que celles relatives à la connaissance des cadres conventionnels existants et à leurs modalités opérationnelles, sont une préoccupation importante et transversale à de nombreux opérateurs. Elles concernent également les Fonds qui ne bénéficient pas de grandes structures ou de relais régionaux.

Les cadres négociés, au plan politique et/ou par les autorités publiques, apparaissent insuffisamment activés en RBC, en particulier au niveau de l'enseignement qualifiant, de l'EFPME et des OISP. À l'exception de Bruxelles Formation, les autres opérateurs ne mentionnent jamais les centres de référence.

Chaque centre de formation ou établissement scolaire d'enseignement secondaire oeuvre relativement seul à la recherche de partenaires (généralement des entreprises) pour glaner des informations et consolider l'expérience ou la formation de l'élève / stagiaire. Chacun entretient et nourrit son carnet d'adresses. Ce qui, dans le cas de l'enseignement qualifiant notamment, constitue une tâche de plus en plus lourde à assumer compte tenu des nouvelles directives en matière de stages pour les élèves du dernier degré.

Cette situation influe également sur la qualité des partenariats. De manière générale, le cloisonnement entre le monde de l'éducation / formation et le monde économique demeure donc assez présent à Bruxelles.

## 7. Bonnes pratiques et outils à promouvoir

De nombreuses initiatives satisfaisantes pour les uns et pour les autres ont été identifiées dans les rapports précédents sur lesquelles nous ne reviendrons plus en détail<sup>15</sup>.

Qu'il s'agisse d'EDUCAM avec les Classes moyennes pour les apprentis (SYNTRA et IFAPME) et des partenariats avec les centres de compétences (Autoform et Hainaut Logistique); du projet de FORMELEC, malheureusement en « one shot », avec la ML d'Etterbeek, de FEDIS en Flandre (projet en alternance) et des développements menés avec le VDAB, mais aussi de projets innovants (menés par les ML) ou encore de modèles de partenariats (Cobeff, Coften, Interface 3,...)

Tant certains opérateurs que certains Fonds notent qu'à Bruxelles on reste souvent au niveau de « l'expérimental » ou de l'opération « ponctuelle » sans donner de suite, même si les résultats ont satisfait. De nombreux dossiers proposés restent dans les tiroirs.... Il serait utile de tirer les leçons de ces situations et exploiter davantage les acquis d'expériences réussies

En terme d'outils et de mesures, mentionnons la révision complète du CAI HORECA, lequel pourra désormais soutenir le jeune dans son parcours de formation pour une durée de 1 à 3 ans.

Enfin la FPI / FPIE est la mesure le plus souvent citée par les Fonds qui regrettent qu'elle soit si peu activée en RBC.

---

<sup>15</sup> Voir notamment les fiches descriptives par Fonds sectoriels (Rapport du 26 février 2008) et le résumé sur les opportunités ci-joint en annexe.